



SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950

6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28

E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

V/Réf. V/Cde n° CD0154

N/Réf. 09172 du 25/07/2011

S.A.R.L. ELOGE

M. S. YAHIEL

Le Verger du Loup

153 boulevard Honoré Teisseire

06480 LA COLLE SUR LOUP

RAPPORT D'ESSAI N° XC11-01995

Nature de la demande : APTITUDE AU CONTACT ALIMENTAIRE DES PIERRES DE CUISSON

Essais réalisés : 1) Migration globale dans le simulant eau distillée
2) Migration spécifique du plomb et du cadmium dans le simulant acide acétique 3% m/v

N° SFC
39769

Désignation de l'article
Pièce en terre cuite

Date de réception
25/07/2011



N°SFC 39769

Courtaboeuf, le 2 août 2011

Sophie AUCLERC

Claire ZORIO-PRACHIN

Ingénieur d'essais et d'études
Service Caractérisations

Responsable du Service
Caractérisations

Ce rapport contient 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la SFC, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Références normatives des méthodes d'essais :

- Migration spécifique du plomb et du cadmium :

NF EN 1388-1 (Janvier 1996) : Matériaux et articles en contact avec les denrées alimentaires, surfaces silicatées - Partie 1 : Détermination de l'émission de plomb et de cadmium par les articles en céramique

- Migration globale :

NF EN 1186-1:2002 (Janvier 2003) : Guide pour le choix des conditions et des méthodes d'essai en matière de migration globale

NF EN 1186-3:2002 (Janvier 2003) : Méthode d'essai pour la migration globale dans les simulants aqueux par immersion totale (Méthode A)

Références réglementaires :

Règlement cadre (CE) n°1935/2004 du parlement Européen et du conseil du 27 octobre 2004

Autres :

• Instruction du 29 août 1991 relative à l'emploi de certaines substances dans l'élaboration des matériaux en contact avec les denrées alimentaires (§4 : *Critères à exiger des pierres servant au chauffage ou à la cuisson des aliments*).

Date de début des essais : 26/07/2011

Date de fin des essais : 02/08/2011

1) Migration globale dans le simulant eau distillée

N°SFC : 39769 Description : Pièce en terre cuite			Contact par : Immersion totale			
Simulant		Durée de migration	Température de migration	Résultats individuels (mg/dm ²)	Facteur de réduction	Migration globale (mg/dm ²)
A	Eau distillée	30 min	100°C	4.5 3.0 4.2	/	3.9

Limites autorisées de migration globale selon l'instruction du 29 août 1991 :
10 mg/dm² avec une tolérance analytique de 2 mg/dm² pour les simulants aqueux.

Conclusion :

Dans les conditions d'essai considérées, les valeurs de migration globale de l'échantillon n°SFC 39769 respectent les limites autorisées de l'instruction du 29 août 1991.

2) Migration spécifique du plomb et du cadmium dans le simulant acide acétique 3% m/v

METHODE UTILISEE : Spectrométrie d'Absorption Atomique

N°SFC : 39769 Description : Pièce en terre cuite			Contact par : Immersion totale	
ECHANTILLONS	Volume de remplissage (mL)	Surface de référence (dm ²)	Pb (mg/dm ²)	Cd (mg/dm ²)
1	108	1.28	0.011 ± 0.003	<0.0010
2	142	1.21	0.016 ± 0.005	<0.0010
3	155	1.15	0.018 ± 0.005	<0.0010
4	109	1.34	0.013 ± 0.003	<0.0010

* : aire de la surface destinée à entrer en contact avec des denrées alimentaires / *surface area in contact with foodstuffs*

Incertitude associée à la limite de quantification du cadmium : ± 0.0006 mg/dm²
(*associated uncertainty with the quantification limit of cadmium*)

Limites admissibles selon directive 84/500/CEE modifiée par directive 2005/31/CE (*Permissible limits*) :
Pb : 0.8 mg/dm² - Cd : 0.07 mg/dm²

Conclusion :

Dans les conditions d'essai considérées, les valeurs de migration spécifique du plomb et du cadmium de l'échantillon n°SFC 39769 respectent les limites autorisées de l'instruction du 29 août 1991.

Conclusion générale

Du point de vue des tests réalisés, l'échantillon n°SFC 39769 est apte à entrer en contact avec des aliments.